



## **Commerce : Capitaliser sur nos forces, au Canada et à l'étranger**

**QUÉBEC, le 18 juillet 2008** – Les premiers ministres provinciaux et territoriaux ont posé des gestes importants pour faciliter les échanges commerciaux et pour renforcer la capacité du Canada à accroître son commerce sur les marchés internationaux.

### **Commerce intérieur**

Les premiers ministres se sont tous engagés à résoudre les enjeux associés à des obstacles au commerce intérieur qui subsistent de longue date. À cet égard, ils ont établi un plan d'action en cinq points portant sur la mobilité de la main-d'œuvre, la résolution des différends, l'énergie, l'agriculture et l'harmonisation des réglementations.

Le Conseil de la fédération est heureux d'annoncer des progrès significatifs à l'égard, notamment, d'une avancée vers une pleine mobilité de la main-d'œuvre, d'une entente finale sur un mécanisme pour assurer que les recommandations formulées par un groupe spécial sur la résolution de différends de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) seront effectivement mises en œuvre, d'une entente finale sur une version révisée du chapitre sur les produits agricoles et alimentaires, ainsi qu'un vaste examen des systèmes pour l'harmonisation de la réglementation dans les transports.

Les premiers ministres ont annoncé la mise en place d'un mécanisme constructif et efficace de résolution des différends en vue de se conformer aux recommandations du groupe d'experts de l'ACI dans les cas de différends entre gouvernements. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce mécanisme renforcé inclura le recours à des amendes pouvant atteindre 250 000 dollars pour les provinces et territoires les moins peuplés, et 5 millions de dollars pour les plus peuplés.

Ces nouvelles règles s'appliqueront aux différends qui surviendront après l'entrée en vigueur de l'Accord. Concernant les différends existants non résolus, la partie demanderesse aura la possibilité d'initier un nouveau recours en vertu de ces règles en faisant appel à un processus accéléré. Les parties pourront en appeler de la première décision rendue par le groupe d'experts, notamment si celui-ci a fait des erreurs de droit, a négligé de respecter un principe de justice naturelle ou a outrepassé sa juridiction. Ce processus ne pourra faire appel aux tribunaux.

Les premiers ministres se sont réjouis de la récente entente des ministres de l'Agriculture visant à finaliser le nouveau chapitre sur l'agriculture d'ici le 31 octobre 2008. Les premiers ministres ont souligné que le nouveau chapitre fera en sorte que toutes les mesures techniques qui limitaient indûment le commerce interprovincial des produits agricoles et des produits alimentaires seront interdites et que les systèmes de gestion de l'offre et les offices de commercialisation sous réglementation fédérale ou provinciale seront protégés. Cette nouvelle approche diffère considérablement de l'approche actuelle, où seules quelques mesures sont couvertes. Les premiers ministres ont demandé aux ministres de l'Agriculture de travailler avec le gouvernement fédéral

pour évaluer les incidences juridiques de ce nouveau chapitre et de le finaliser en vue d'une mise en œuvre d'ici janvier 2009.

### **Mobilité de la main-d'œuvre**

En insistant sur l'importance cruciale d'une pleine mobilité de la main-d'œuvre pour tous les Canadiens, les premiers ministres ont demandé à leurs ministres responsables du commerce intérieur d'amender l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2009 afin d'atteindre cet objectif.

Ces amendements feront en sorte que :

- Tout travailleur agréé par l'organisme de réglementation d'une province ou d'un territoire pour y exercer une occupation sera reconnu comme étant apte à exercer cette occupation par toutes les autres provinces et par tous les autres territoires; et,
- que cette reconnaissance sera octroyée rapidement, sans autres exigences significatives d'examen, de formation ou d'évaluation.

Les premiers ministres ont indiqué que toute exception à une pleine mobilité devrait être expressément identifiée et justifiée comme étant nécessaire à l'atteinte d'un objectif légitime, tel la protection de la santé ou la sécurité publique.

Les premiers ministres ont aussi demandé que d'ici la rencontre estivale annuelle 2009 du Conseil de la fédération, ces amendements puissent résulter en une reconnaissance mutuelle des titres de compétence entre toutes les provinces et tous les territoires. Le tout constituera un avantage pour le marché de la main-d'œuvre du Canada, puisqu'une fois agréé à l'intérieur du Canada, les travailleurs qualifiés formés à l'étranger pourront bénéficier de la même mobilité que leur vis-à-vis canadiens.

Les premiers ministres ont souligné que le mécanisme amélioré de résolution de différends de l'ACI, ajouté à leur volonté de légiférer si nécessaire, assurera à tous les Canadiens le droit à une pleine mobilité.

### **Relations Canada-État-Unis**

Le Canada et les États-Unis entretiennent une relation solide et établie de longue date. Ce partenariat continu est essentiel pour la puissance et la sécurité de l'Amérique du Nord et les premiers ministres pressent les gouvernements du Canada et des États-Unis de résister aux mesures qui entravent la circulation efficace des personnes, des biens et des services. Ils sont déterminés à travailler avec les gouverneurs des États américains à l'amélioration des relations entre le Canada et les États-Unis.

Les premiers ministres soulignent l'importance de l'ALENA et les avantages considérables qu'en retirent les États-Unis, le Canada et le Mexique. Depuis son entrée en vigueur, en 1994, le commerce de marchandises entre les États-Unis et le Canada s'est accru considérablement et s'établit aujourd'hui à 577 milliards de dollars par année. Le Canada est le premier marché d'exportation étranger pour 36 des 50 États américains et environ 7,1 millions d'emplois aux États-Unis et 3 millions d'emplois du Canada dépendent du commerce entre les deux pays.

Les premiers ministres ont souligné qu'il est important que la frontière soit sécuritaire, efficace et pratique ainsi que le besoin urgent d'améliorer les infrastructures frontalières vieillissantes afin de permettre, entre autres avantages, une utilisation accrue des programmes de voyageurs fiables NEXUS et FAST. Ils ont également demandé au gouvernement fédéral de soutenir pleinement les initiatives à l'égard du permis de conduire amélioré.

Les premiers ministres conviennent que le Canada doit améliorer les corridors de transport nord-américains en cherchant rapidement et résolument à conclure des accords « ciel ouvert » avec les pays de l'Asie-Pacifique et l'Union Européenne (UE). Ils ont souligné que les États-Unis ont déjà conclu près de 80 accords de ce genre et sont à mettre en œuvre une entente avec l'UE. À ce jour, le Canada n'en a conclu que six.

Les premiers ministres reconnaissent l'importance de l'environnement que nous partageons et désirent collaborer avec les gouvernements du Canada, des États-Unis et des États américains sur les questions liées aux changements climatiques et à l'adaptation ainsi qu'à l'amélioration de l'air et des eaux.

Les premiers ministres soulignent l'importance du Canada comme fournisseur d'énergie fiable pour les États-Unis et insistent sur le fait que sécurité énergétique et développement énergétique durable doivent aller de pair. Ils notent également l'importance de collaborer avec les partenaires américains au développement de technologies de l'énergie vertes.

## **Relations Canada-Union européenne**

Dans le contexte de la mondialisation et de l'intégration des économies aux marchés internationaux, les premiers ministres ont pour objectif commun de transformer la relation entre le Canada et l'Union européenne (UE) en un partenariat plus fort. Ils attendent les résultats de l'étude réalisée conjointement par le Canada et l'UE et comptent sur le fait que le gouvernement fédéral ira rapidement de l'avant pour initier des négociations formelles. C'est pourquoi ils réclament que les négociations entre le Canada et l'UE débutent dès le prochain Sommet, en vue d'établir un nouveau partenariat économique moderne qui atteigne l'objectif des provinces et territoires d'améliorer le bien-être économique de nos sociétés respectives.

Allant au-delà des ententes commerciales traditionnelles, ce partenariat serait adapté aux nouvelles réalités économiques en favorisant la libéralisation du commerce et en permettant un accès accru aux marchés.

Les négociations traiteront de questions dont la mise en œuvre relève des provinces et territoires, puisqu'elles concernent des compétences et des responsabilités provinciales et territoriales. Il est donc important que les gouvernements provinciaux et territoriaux y participent pleinement.

L'embargo sur les produits du phoque qui sera vraisemblablement imposé par l'UE constitue une menace très grave à la viabilité économique de l'industrie canadienne du phoque et des nombreuses communautés nordiques et rurales qui dépendent de la récolte de phoques. La mesure proposée par l'UE aura également un effet dévastateur sur le mode de vie de milliers de personnes qui dépendent de cette ressource au

Canada et les premiers ministres sont préoccupés par l'impact négatif que cet embargo pourrait avoir sur les discussions à venir entre le Canada et l'UE.

Les premiers ministres notent que le cycle de Doha des négociations de l'Organisation mondiale du commerce entrent dans une phase cruciale. Les ministres des principaux pays membres, dont le Canada, se réuniront à Genève à compter du 21 juillet prochain. Une conclusion rapide et positive du cycle de Doha sera bénéfique pour le Canada qui, en tant que grand pays commerçant, cherche à accroître ses échanges commerciaux à l'échelle mondiale, notamment avec l'Union européenne.

Les premiers ministres demandent également au gouvernement fédéral d'agir rapidement pour conclure des ententes de libre-échange avec l'Inde, la Chine, la Corée, Singapour et d'autres marchés importants dans la région Asie-Pacifique.

### **Mission en Chine**

Le Conseil de la fédération a souligné que le Canada et la Chine ont une relation commerciale dont la valeur atteint 48 milliards de dollars, laquelle a doublé en cinq ans et touche la majorité des secteurs de notre économie.

Toutes les provinces et tous les territoires cherchent à renforcer leurs relations avec la Chine et à y accroître leurs occasions d'affaires. Le 7 juillet dernier, le Conseil de la fédération et le Conseil commercial Canada-Chine ont annoncé qu'ils organisaient une mission conjointe en Chine dans la semaine du 3 novembre 2008. Les villes de Pékin, Chongqing and Shanghai sont au programme de la mission à laquelle participeront des entreprises canadiennes et des délégations d'au moins cinq provinces et territoires. (Cette mission a l'appui des autorités politiques chinoises au plus haut niveau.) Cette mission sera organisée en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

- 30 -

### **Pour plus de détails, veuillez contacter :**

Hugo D'Amours  
Attaché de presse  
Bureau du premier ministre du Québec  
418 643-5321  
[hugo.damours@mce.gouv.qc.ca](mailto:hugo.damours@mce.gouv.qc.ca)